**Modification de l’AAP Campus des Métiers et Qualification**

L’appel à projet relatif aux Campus des Métiers et Qualification a été approuvé par le Comité de suivi du 13 février 2023

Après plusieurs mois de contacts avec les bénéficiaires potentiels, il est apparu nécessaire de :

* Rendre plus explicite la nécessaire coopération avec les Campus des Métiers et Qualification. Ce point apparaissait dans l’appel à projets mais de manière trop concise aux yeux des bénéficiaires potentiels. Il est développé en pages 7 net 8. Il ne créé aucun nouveau critère, il permet uniquement de préciser le contexte. De plus, une liste des campus des métiers et qualification est ajoutée en annexe afin de mieux les identifier.
* Clarifier l’usage des coûts simplifiés, la possibilité du recours aux taux forfaitaires était formulée de manière ambigüe. Le recours aux taux de 15 et 40 % est ainsi explicitée en pages 12 et 23.
* Corriger quelques erreurs de mise en page (numérotation des parties notamment)